

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4444**

Intitulé

Peintre en décors

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

L'atelier des peintres en décors

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur de l'atelier des peintres en décors

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233v Réalisation de décor d'intérieur, finitions à caractère artistique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Peintre en Décors exerce, seul ou en équipe, dans un atelier ou directement sur site (chantier, le plus fréquemment), sur tout type de support, pour transformer ou restaurer un édifice ou des objets mobiliers. Il s'appuie sur des techniques spécifiques pour réaliser des imitations de matières et/ou des décors peints tels que bois, marbres, pierres, briques, effets métalliques, créations de patines, enduits décoratifs, chaux traditionnelle, tadelakt, béton ciré, pose de feuilles d'or (cuivre,...), mais aussi la réalisation de trompe-l'œil panoramique, fresque à tempera, frise, grisaille et grotesque.

Au-delà des connaissances qui concernent l'harmonie des couleurs, le matériel et ses caractéristiques, le dessin (dans le cadre de la mouluration et l'ornementation), le peintre en décors s'appuie sur des techniques spécifiques propres à son métier. Il est également force de conseil en décoration.

Il peut intervenir soit dans un cadre prédéfini par un donneur d'ordre (institutionnel, professionnel ou particulier) ou qu'il aura à définir entièrement, en élaborant une proposition originale étayée par une maquette, basée sur sa notion des styles, son analyse des supports, le métrage ainsi que les normes de sécurité et environnementales, en respectant les délais d'exécution de son projet.

Le peintre décorateur

- * - analyse les supports,
- * - estime le temps de réalisation, en intégrant les temps de protection, de nettoyage et le degré de finition à apporter.
- * - établit un métré,
- * - prévoit les achats de matériaux et produits nécessaires qu'il connaît techniquement et
- * - respecte les normes de sécurité et de qualité liées à leur contexte d'utilisation.

Il connaît les fourchettes de prix établies, en fonction de la technique utilisée au m² ou au mètre linéaire. Il détermine son seuil de rentabilité, en fonction de ses coûts de fonctionnement, du travail à effectuer et de sa rapidité d'exécution.

Si besoin est, il constitue une équipe organise et gère les étapes de la réalisation, et intègre la budgétisation des intervenants.

Il a une fonction de coordination avec son client : il gère les étapes nécessaires à la réalisation.

CAPACITES ATTESTEES pour le titulaire de la certification

Il mobilise et applique sa connaissance des styles ou, le cas échéant, se documente, pour concevoir lui-même son projet décoratif adapté à l'existant (murs, mobilier, style d'architecture) et aux contraintes du lieu.

Il produit une maquette ou réalise des échantillons pour étayer sa proposition de projet, établit un métré, prévoit les achats de matériaux et produits nécessaires pour son chantier en estimant le temps de réalisation, intégrant les temps de protection, de nettoyage et le degré de finition à apporter.

Il est capable d'analyser toutes les étapes qui ont été nécessaires à l'élaboration d'un décor peint (des pigments, de la composition aux techniques utilisées), ce qui lui permet de le recréer (application sur des supports qu'il peut lui-même préparer ou éventuellement sous-traiter à une entreprise en bâtiment) ou de le restaurer en s'appuyant sur des capacités spécifiques à son métier.

Il emploie la terminologie spécifique pour interagir avec les autres corps de métiers.

Il coordonne son action avec son client (gestion des étapes nécessaires à la réalisation).

Dans la réalisation technique

Réalisation d'un glacis (liant et solvant) utilisé avec les matières de charges (pigments, peintures, enduits décoratifs et/ou traditionnels).

Connaissance technique des produits utilisés (liants, diluants, solvants) et respect des normes en vigueur, en fonction du lieu d'intervention et application sur des supports, pour produire les techniques suivantes :

* - Imitations de bois et/ou marbres, avec mouluration, avec filage, des marqueteries de bois et/ou marbres et ou pierres. (conception des poncifs, des pochoirs).

* - Création de patines décoratives ou textures (pochées, spaltées, marbrées, rayées,...), et d'enduits décoratifs (matierés, ferrés, stucco, faux cuirs).

* - Imitation des pierres, des briques

* - Application d'une couche de protection : vernis ou cire en fin de chantier

Les réalisations doivent induire une perception de réalité, ou de finesse d'exécution lorsqu'elles sont observées entre 2 et 3m.

Tout au long de son intervention, il prend soin du matériel qu'il utilise pour le faire perdurer.

Il s'informe pour choisir le(s) statut(s), ainsi que les démarches adaptées à l'exercice de son métier.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités

Le secteur du bâtiment : en peinture et finitions où les entreprises sont généralement des SARL ou des PME (largement majoritaires dans ce secteur) .

Entreprises de Décors type Mériguet Carrere, Camuset...(essentiellement PME PMI).

Les entreprises d'intérim.

Le secteur de la culture : Les collectivités territoriales œuvrant dans le domaine culturel, musées, patrimoines culturels opéras ou théâtres, agences d'évènementiels,

ou décors plateau (télévision, courts et longs métrages), dans ce cas le peintre aura le statut d'intermittent.

L'artisanat et l'entrepreneuriat : C'est au titre de travailleur indépendant que ce métier s'exerce le plus couramment (80% des cas). Les statuts choisis peuvent être : Auto-Entrepreneur (en début d'activité car CA inférieur ou égal à 32000 /an), EURL (à partir de 2011), micro-entreprise, travailleur indépendant, artisan, EURL, SARL.

- Auprès de professionnels évoluant dans le milieu du bâtiment et/ou du décor tels que (PME du bâtiment, chefs déco plateau, décorateurs d'intérieur, architectes, PME agences d'évènementiels, ...)

- Auprès de collectivités locales, syndicats d'immeuble, commerces, tout autre lieu accueillant du public.

- Auprès de particuliers

Types d'emplois accessibles

Peintre en Décors indépendant (80 % des cas) : travailleur indépendant, artisan, EURL, Auto-Entrepreneur

pour les secteurs précités. Ou salarié (20%), métier de restauration du patrimoine, intermittent pour les décors spectacle (chef peintre, ...).

Peintre en décors salarié (20% des cas) dans les mêmes secteurs.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1606 : Peinture en bâtiment

L1503 : Décor et accessoires spectacle

F1601 : Application et décoration en plâtre, stuc et staff

B1101 : Création en arts plastiques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'évaluation des candidats se fait suivant deux modes :

1/ 2 Epreuves écrites qui se déroulent une matinée, 3 semaines avant la fin du stage.

· Test de 12 questions (coeff. 1) pour évaluer les connaissances théoriques liées au cadre du métier :

- Les statuts possibles/comment et où se renseigner.

- Les étapes d'élaboration d'un devis

- Les mentions à apposer sur les devis / facture

· Exercice de simulation (coeff. 1) correspondant à une mise en situation pour concevoir un projet décoratif jusqu'à sa mise en œuvre.

Modalités évaluées :

- Séquentiel d'organisation du projet

- Contraintes du lieu d'intervention

- Matériel

- Respect des normes (sécurité et environnementales)

- Plan de la pièce

- Devis détaillé

- Estimation du temps de réalisation.

2/ Evaluation technique du savoir-faire transmis.

L'examen final se déroule, à la fin du stage, et sur le lieu de formation. Les élèves doivent réaliser 5 panneaux (chêne, ronce de noyer, marbres, patines, enduit décoratif) qu'ils auront au préalable préparés à recevoir le décor, sans documentation, en condition de chantier (propreté, respect de délais, des normes de sécurité). Les panneaux doivent être secs le sixième jour.

Le degré de finition à apporter pour induire une perception de réalité, ou de finesse d'exécution est fixé entre 2 et 3 m de distance,

Les critères des notations des panneaux tiendront compte de :

La qualité d'imitation des graphismes (veinages, bréchages pour les marbres, Ronce, Bois de fil, Mailles pour les essences de bois), des

Couleurs, de l'équilibre des masses pour les formes constituant les panneaux de marbres, de patines et d'enduits décoratif ; mais aussi le soin, la précision des pochoirs conçus, et des filets (traits effectués au pinceau et à la règle).

Pour la VAE (24 heures au maximum réparties sur 2 ou plusieurs jours)

L'évaluation technique portera sur la réalisation d'une porte imitation chêne massif et un panneau de marbres imposés : Vert de mer et Jaune de Sienne.

Leurs critères de notation sont les mêmes que ceux évalués lors de l'examen final de session.

Cette évaluation comptera pour 2/3 dans la décision du jury.

L'autre tiers portera sur une série de questions orales, posée par le jury visera à évaluer l'argumentation d'un projet décoratif réalisé par le candidat en lien avec la son expérience dans la peinture en décor.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Président du Jury et entre 6 et 12 professionnels de la Peinture en Décors extérieurs à l'Ecole.
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X		Président du Jury et entre 6 et 12 professionnels de la Peinture en Décors extérieurs à l'Ecole.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Peintre en décors" avec effet au 10 août 2016, jusqu'au 03 mars 2020.

Arrêté du 17 juin 2011 publié au Journal Officiel du 10 août 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Peintre en décors" avec effet au 5 mars 2011, jusqu'au 10 août 2016.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.peintresendecors.fr>

<http://www.peintresendecors.fr>

Lieu(x) de certification :

L'atelier des peintres en décors : Île-de-France - Paris (75) [Paris 18ème]

L'ATELIER DES PEINTRES EN DECORS 109, rue du Mont Cenis- 75018 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

L'ATELIER DES PEINTRES EN DECORS 109, rue du Mont Cenis- 75018 PARIS

Historique de la certification :